



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 39832

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'anorexie. Le manque de place pour les personnes souffrant de ces troubles est particulièrement criant dans le secteur public où seulement quelques lits leur sont réservés. Le secteur privé, quant à lui, reste extrêmement onéreux. La solution la plus couramment proposée est l'internement en hôpital psychiatrique. Les praticiens des différentes disciplines médicales se renvoient la balle, arguant que cette maladie ne relève pas exclusivement de leurs compétences respectives. Sans une approche médicale pluridisciplinaire, il est impossible d'espérer une quelconque guérison. Il lui serait agréable de connaître les solutions envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer l'accueil des patients et le traitement de cette maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39832

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3613